



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 55457

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport rendu le 3 juin 2009 sur les résultats et la gestion budgétaires pour l'exercice 2008. La Cour des comptes constate que la difficulté à établir des prévisions de recettes fiscales fiables confirme la nécessité, *a fortiori* dans une conjoncture économique incertaine, de fonder la préparation de la loi de finances sur des hypothèses réalistes et prudentes. Les insuffisances constatées en 2008, par exemple au titre des crédits d'impôt pour la prime pour l'emploi et de l'effet de la suppression progressive de la taxation des plus-values à long terme sur les titres de participation, illustrent cet impératif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55457

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7130

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)